



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 30-04-2025 /

Dossier complet le : 06-05-2025 /

N° d'enregistrement : 002967/KK P

1 Intitulé du projet

Projet de construction prevoyant la realisation de 101 logements collectifs repartis sur 4 batiments, 8 villas individuelles et 5 lots a batir individuels, situe avenue de Violesi dans la commune de Bouc-Bel-Air (13320).

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

SCCV BOUC BEL AIR VIOLESI 2

Raison sociale

SCCV BOUC BEL AIR VIOLESI 2

N° SIRET

93925335700015

Type de société (SA, SCI...)

Societes

Représentant de la personne morale ☒ Madame

☐ Monsieur

Nom

BOMPARD

Prénom(s)

Marlene

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement., 39A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☒ Oui ☐ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Il s'agit d'un programme de construction de 109 logements réparties en 3 lots (3 permis de construire) pour un SDP de 7 858 m² sur un terrain d'assiette de 25 382 m² (emprise totale = 5 166 m²) :

LOT PC 1 : 3 bâtiments collectif en R+2 et R+3 (A,B,C) pour 74 logements dont 50% de logements locatifs sociaux, avec 204 places de stationnements : 126 places parking extérieur et 78 closes RDC. SDP = 5180 m² / Superficie = 10865 m²

LOT PC 2 : 1 bâtiment collectif (D) de 27 logements dont 50% de logements locatifs sociaux, avec 70 places de stationnements : 32 places parking extérieur et 38 closes en RDC. SDP = 1819 m² / Superficie = 4799 m²

LOT PC 3 : 8 maisons individuelles en logements locatifs sociaux avec 24 places de stationnements : 16 places parking extérieur et 8 closes. SDP construction = 888 m² / Superficie = 4174 m²

Permis d'aménager : 1 lot pour le PC LOT 3 + 5 lots à bâtir individuels avec un potentiel

4.2 Objectifs du projet

Le programme propose a pour but de faire évoluer le quartier VIOLESI en secteur d'habitation structure afin de redonner de la cohérence à la zone et de conforter la vocation urbaine du quartier. Il permettra de répondre au besoin de logements de la commune. L'ensemble résidentiel propose s'intègre totalement à l'OAP du quartier Plan Marseillais Violesi.

La diversité des constructions prévues favorisera la mise en place d'une certaine mixité sociale et générationnelle dans le quartier.

Le projet prévoit également la création d'espaces verts et paysagers, permettant d'assurer son intégration dans le contexte urbain du quartier et de participer au maintien de la nature en ville. Dans le cadre d'une démarche environnementale, le projet a, par ailleurs, pour ambition d'être labellisé BiodiverCity et certifié NF Habitat HQE.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Le planning des travaux n'a pas été défini.

Le prévisionnel envisage un démarrage des travaux au plus tôt en décembre 2025 pour un achèvement en décembre 2027.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

La phase d'exploitation consistera en un milieu de vie pour les propriétaires et locataires des logements : l'usage du site sera exclusivement résidentiel.

L'aménagement d'espaces verts paysager avec l'intégration de nombreuses haies arborescentes pourra également avoir un usage fonctionnel écologique pour la faune.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis de construire ; Permis d'aménager ; Dossier Loi sur l'Eau

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surface totale de l'unité foncière	(25393, m²)
SDP totale des logements	(8120, m²)
Nombre de places de parking véhicules	(298 places dont 165 en extérieur, u)
Surface imperméabilisée (bâtiment et voiries - hors terrains constructibles)	(9521 m² (8983 m² pleine

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : °E ° ° Lat. : °N ° °

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ° Lat. : ° °

Point de d'arrivée : Long. : ° ° Lat. : ° °

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Zone 1AU-UDa du PLUi AIX-MARSEILLE-PROVENCE, partie B, approuvée le 01/04/2025
Parcelles cadastrales : Section CB : n° 66 ; 78 et 251 à 255

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	Zones les plus proches sont les : - ZNIEFF 1 : 930012445 (a 5,6 km au NO) et 930020229 (a 9 km au SO) - ZNIEFF 2 : 930020449 (a 2 km au S) ; 930012444 (a 3 km a l'O) ; 930020198 a (5 km au NE) ; et 930012439 (a 8 km au SO)
En zone de montagne ?	☐	☒	La commune classe montagneuse la plus proche est situe a 40 km au Nord du projet.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	Zone la plus proche est le Jas-de-Rhodes (FR3800446) situe a 8,5 km au Sud-Ouest du projet. Son objectif est de garantir la reproduction de plusieurs especes vegetales et avifaune non rencontre sur le site d'etude.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	Le littoral est situe a 12 km au Sud du projet.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	PN le plus proche est a 18 km du site : Parc National des Calanques. PNM le plus proche est a 134 km du site : Golf du Lion PNR les plus proches sont situe a 21 km : Saint-Baume ; 27 km : Luberon ; 39 km : Verdon ; 40 km : Alpilles ; et 45 km : Camargue.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	Les PEB les plus proches sont : - l'Aerodrome Aix Les Milles a 6,5 km au Nord - l'Aéroport Marseille Provence 14 km a l'Ouest
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	Immeubles classes ou inscrit les plus proches : 1,3 km Nord-Nord-Est : Parc d'Albertas (architecture domestique) 1,6 km Nord-Nord-Ouest : Bastide de Montfinal (architecture de jardin) 2,1 km Sud : Oppidum du Baou Roux (site archeologique) ~~Site classe le plus proche~~
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Aucune zone n'est delimitée officiellement comme zone humide au niveau de la parcelle du projet : ni par la mairie ni les classification nationale et européenne d'occupation du sol. De plus, aucun habitat humide n'a été constaté lors des relevés naturalistes. ~~La DREAL PACA a défini le petit fleuve Grand Vallat comme zone humide : présent a >250 m au Nord-Est~~
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	La commune est soumise à un PPRN inondation prescrit le 18 janvier 2019 et approuvé le 27 mars 2020 : Zone aléa fort en limite de site du projet : Voir Annexe 12
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	PPRN Argiles approuvé le 14/04/2014 : le site est concerné par la zone B2 : risque faible à moyen pour les retrait gonflement d'argiles
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	La zone la plus proche est à 34 km à l'Est.
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	Le site le plus proche est à 7 km à l'Ouest : Village et ses abords des Pennes-Mirabeau

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	4 sites Natura 2000 ZPS et ZSC sont classes autour de la parcelle du projet a une distance entre 3,7 et 14 km. Il s'agit d'espace montagneux / vallonnées avec une des habitats rocheux et semi-ouverts typique mediterraneen, non representatif de la zone du projet. Voir Annexe 8 pages 24 a 34.
D'un site classé ?	☐	☒	Le site le plus proche est a 2,3 km Ouest : Massif de l'Arbois

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	L'operation est a usage residentiel. L'eau consommee par les occupants sera achemine par raccordement au reseau communal et/ou departemental d'eau potable deja en place.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	L'operation est a usage residentiel. L'eau consommee par les occupants sera achemine par raccordement au reseau communal et/ou departemental d'eau potable deja en place.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	Des travaux de deblai seront a effectuer : une partie des terres servira en remblai et le reste des terres excedentaires sera evacue.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☒	☐	Le projet aura besoin de materiaux neuf pour la construction des differents batiments et de la voirie / des parkings exterieurs.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	Les materiaux de construction utilises ne seront pas preleves sur le sol et sous-sol de la parcelle. Une partie des terres de terrassement sera reutilisee en remblai.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Le projet comportera des besoins en eau potable, en assainissement d'eaux usées, en électricité et en télécoms pour subvenir aux besoins des occupants des futurs logements. Le projet sera connecté à l'ensemble des réseaux d'eaux, électrique, télécoms.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Le projet est situé en continuité urbaine. Le projet est situé dans un environnement urbain. Les espaces naturels et/ou protégés les plus proches se localisent entre 2 et 14 km aux alentours de la parcelle du projet. Le cortège faune et flore observé sur le site est peu varié et commun des milieux péri-urbains. L'intérêt écologique du site est faible. Le projet viendra apporter des espaces verts.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Les sites Natura2000 les plus proches sont situés à >3,7 km du projet. Le site du projet n'intègre aucune espèce ou habitat d'intérêt réglementaire ou inscrite au formulaire standard de données du réseau Natura 2000 à proximité. Les espèces et habitats présents sur le site d'étude ne sont pas liés à ceux ayant désignés les zones Natura 2000.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Les habitats observés sur le site sont de nature anthropique ou semi-naturelle à faible enjeu écologique : prairie siliceuses sèches, ronciers, friche, zones rudérales et chantier en activité. Quelques arbres sont présents ainsi qu'un petit bosquet de 1000m². Celui-ci sera supprimé pour permettre les travaux de structure des bâtiments B et C. Cet habitat
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	La commune n'est concernée par aucun PPRT. La parcelle du projet est toutefois située sur une zone liée aux ICPE : à la limite du réseau GRTgaz SUP1 : Arrêté préfectoral n° 2022-55-PC : Servitudes d'utilité publique autour des canalisations de transport de matières dangereuses. Voir Annexe 12
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	La commune est concernée par deux PPRN : - Inondation : prescrit le 18/01/2019 et approuvée le 27/03/2020 : zone aléa fort en limite de site du projet : Voir Annexe 12 - Argiles : approuvée le 14/04/2014 : le site est concerné par la zone B2 : risque faible à moyen pour les retrait gonflement d'argiles : Voir Annexe 12
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Le projet generera des déplacements supplementaires lies a la creation de logements sur le site. Toutefois, l'impact sera limite car la zone est equipe d'infrastructures de transport commun rejoignant les communes d'Aix-en-Provence et Marseille. De plus, le reseau routier alentours (A51, D8 et D60) permettra la bonne mobilite des personnes au quotidien. Aucune effet de congestion ou modification du trafic n'est a prévoir.
	Est-il source de bruit ?	☐	☒	L'operation est a usage residentiel. Par consequent, le projet ne sera pas source de gene sonore particuliere.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒	☐	Le site est positionne en limite de la D8 et a quelques metres de l'A51, source de nuisances acoustiques. L'apport de vegetation en peripherie du site devrait permettre d'attenuer le bruit du trafic.
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	L'operation est a usage residentiel. Les locaux poubelles seront clos et aucun compostage n'est prevu. Par consequent, le projet ne sera pas source de gene olfactive particuliere.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	Le site est positionne en quartier residentiel a 500m d'une dechetterie. Aucune odeurs particuliere n'est percevable sur la parcelle du projet.
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☒	☐	Le projet prévoit des équipements lumineux au niveau des parkings et cheminements. Dans une demarche de labellisation Biodivercity, les équipements seront orientes vers le bas et de couleur chaude. Voir Annexe 9.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☒	☐	Le projet est situe dans une zone residentielle urbaine, concerne par l'eclairage nocturne. La D8 est equipe de candelabre tous les 30m. La diffusion lumineuse de l'agglomeration Aix-Marseille est visible.
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	L'operation est a usage residentiel. Par nature, il ne sera pas a l'origine de rejets atmospheriques, sauf lies au fonctionnement des batiments (chauffage, approvisionnement energetique, ...) et emissions des vehicules stationnant sur le site. Ces rejets sont negligeeables et seront optimises.
Émissions	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	Les surfaces vegetalisees (haies, jardins herbaces) permettront de limiter le rejet des eaux pluviales au reseau. Un dossier loi sur l'eau est en cours de realisation.
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	L'operation est a usage residentiel. Les eaux uses seront evacuees par le reseau d'assainissement communal et/ou departemental. Aucune autre typologie d'effluents n'est a prevoir.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	L'usage des batiments a titre residentiel engendrera des dechets non dangereux (ordures menageres) geres par un tri selectif. En phase chantier, la gestion des dechets sera suivi et encadre par une charte chantier faible nuisances regi de la certification NF Habitat HQE : Mise en place de bennes de tri avant evacuation en filieres de traitements adaptes
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Le site n'est concerne par aucun perimetre de protection du patrimoine. Les plus proches etant a plus de 1,3 km, il n'y aura aucun effet de co-visibilite.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Le projet n'engendrera pas de modification notable sur l'occupation du sol. La parcelle est a l'etat de friche. L'usage residuel futur de l'operation, engendrera une impermeabilisation partielle du sol mais ne modifiera pas les activites humaines actuelles. La presence d'un supermarche et de quartier residentiel en parcelles voisines et amene deja un flux de population.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Projets deposes pour demande examens aux cas par cas dans la commune de Bouc-Bel-Air entre 2022 et 2025 :

F09322P0048 : Defrichement pour projet de batiments d'activites - non soumis a EE -> Pas d'effet cumule

F09322P0342 : Amenagement hydraulique de Berre Sud - Liaison Vallon Dol Berre - non soumis a EE -> Pas d'effet cumule

F09324P0305 : projet de requalification place Jean Moulin - non soumis a EE -> Pas d'effet cumule

F09322P0385 : construction de 159 logements et 5 villas : situe sur la parcelle voisine Nord : le

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Le projet est exclusivement situé sur le territoire de la commune de Bouc-Bel-Air et n'engendre aucun flux ou impact susceptible de dépasser les frontières nationales. Le pays voisin de plus proche est l'Italie située à près de 200km.

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

L'étude d'incidence Natura 2000 (Annexe 8) confirme l'absence d'impact significatif sur les habitats ou espèces d'intérêt communautaire et autres espèces. Le projet est situé dans une zone urbanisée. Le projet paysager ne sera pas destructeur et apportera une diversité floristique et des habitats supplémentaires pour la faune (haie arborée, nichoirs, gîte à chiroptère, pierrier, tas de bois, hôtel à insectes). Le projet vise la labellisation Biodiversity. L'étude géotechnique (fin Annexe 12) a mis en évidence des sols hétérogènes, avec présence de remblais sur 2 à 2,5 m en partie ouest du site. Les fondations seront adaptées en conséquence. Le site est en zone de sismicité modérée ; un risque de liquéfaction partielle est identifié sur les terrains meubles et fera l'objet de précautions. Les diagnostics de pollutions (Annexe 10) révèlent la présence de

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

- Risques naturels : La conception du bâtiment sera pensée pour sécuriser les bâtiments vis-à-vis du risque de sismicité conformément à la réglementation parasismique zone 3 (page 201-209 Annexe 12). L'emprise des logements se fera hors zonage des risques d'inondations. Le plan de masse du projet a déjà été modifié en ce sens (page 32 Annexe 12). Les voiries respectent également des prescriptions du PLUi pour les feux de forêt (Annexe 9).
- Gestion des eaux et perméabilités : Mise en place de bassins de rétention enterrés, noues paysagères et toitures végétalisées, et revêtements perméables pour les cheminements. La réglementation respecte la « méthode des pluies » avec un volume adapté par lot (15 L/s/ha). (Annexe 9).
- Chantier : Une Charte Chantier Faibles Nuisances sera suivie et encadrée par la certification NF Habitat HQE : réduction des nuisances sonores, poussières, éclairages intrusifs, maîtrise des effluents, gestion des déchets, suivi environnemental.
- Déblais et Déchets : Les matériaux excavés seront triés sur site et acheminés vers les filières adaptées (IDSI et ISDND). La gestion est encadrée par la certification HQE et les résultats des diagnostics de sol. Un tri préalable des macro-déchets est prévu. Les terres saines seront réutilisées en remblaiement paysager.
- Trafic et Acoustique : Le maintien des arbres initiaux et plantations de nouveaux arbres dans le projet paysager fera office de tampon sonore pour les bruits du trafic routier. La réalisation d'une étude acoustique des bâtiments est prévue pour l'isolation acoustique des logements selon la réglementation et attentes de NF Habitat HQE.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet se situe dans une zone urbanisée et passage ne présente pas de contraintes majeures. Il contribue aux objectifs d'habitations de la commune répondant à la demande en logements tout en s'intégrant bien dans son contexte environnant. Le projet répond aux exigences du PLU de la ville de Bouc-Bel-Air et aux autres documents de références de la collectivité.

L'étude réalisée sur le site (Annexe 8) a permis d'analyser les potentiels enjeux écologiques du projet. Il a été conclu que les enjeux faune/flore/habitats sont faibles et que le projet aurait un impact positif via l'implantation d'importantes espaces verts arbores. Cette étude propose aussi des mesures adaptées en phase construction et exploitation et le projet s'inscrit dans une

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom BOMPARD

Prénom Marlene

Qualité du signataire Directrice de la Promotion Regionale

À Marseille

Fait le 30-04-2025 /

Signature du (des) demandeur(s)